

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2014

## 1. ACQUISITION D'UN NOUVEAU CAMION COMMUNAL

Le camion de la commune est hors-service. Le maire a donc consulté trois concessionnaires, Peugeot, Iveco et Renault, pour un camion benne.

Les offres ont été formulées en achat, en crédit-bail et en location longue durée sur une durée de 60 mois.

Après étude, il apparaît que le camion proposé par Peugeot correspond au mieux pour les besoins des ateliers.

Le conseil municipal, après avoir détaillé les offres de crédit-bail ou de location longue durée de chaque concessionnaire, décide de procéder à un achat comptant car le prix total sera bien moins élevé.

Le choix (1 voix Renault, 9 voix Peugeot et 5 abstentions) se porte sur le camion proposé par Peugeot pour la somme de 28.926 € TTC avec une bâche de 1.80m et accessoires (gyrophare installé....). La reprise de l'ancien véhicule est fixée à 1200 € TTC.

Le Maire est chargé de réaliser toutes les transactions nécessaires. Les crédits seront portés au budget primitif 2014 au compte 21561 prog 9240.

## 2. OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Il est possible, avant le vote du budget primitif, d'ouvrir des crédits en investissement dans la limite du quart des crédits inscrits dans l'année n-1.

Aussi afin d'assurer le règlement des travaux et achats engagés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le maire propose au conseil d'ouvrir des crédits comme suit :

Programme 9219 cpt 2051	licences et prestations	7.000 €
Programme 9225 cpt 2135	travaux de bâtiments	25.000 €
Programme 9240 cpt 21571	acquisition de matériels	5.000 €
Programme 9240 cpt 21561	acquisition matériel roulant	30.000 €
Programme 9319 cpt 2315	travaux de voirie	50.000 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette proposition

## 3. ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX RUE DE CAMBRAI

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 4 février pour étudier les offres dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux rue de Cambrai.

**8 cabinets ont répondu sur 13 ayant demandé le dossier de consultation.**

Le résultat de l'étude des offres est le suivant :

N°	CABINETS	TAUX	MONTANT HT
1	CIBLE VRD -Marcoing	2,20%	4 400 €
2	AXOMEIO- Roubaix	3,38 %	6 760 €
3	AGECI France- Valenciennes	3,50 %	7 000 €
4	BORDERIOUX- HUMBERT- St Quentin	3,70 %	7 400 €
5	CABINET TESSON- Douai	4,00 %	8 000 €
6	FL Ingénierie -Cambrai	4,90 %	9 800 €
7	ERC – Arras	5,00 %	10 000 €

8	VERDI Ingénierie- Marcq en Baroeul	5,15 %	10 300 €
---	---------------------------------------	--------	----------

La commission d'appel d'offres propose au conseil municipal d'attribuer le marché à CIBLE VRD de Marcoing qui non seulement est la moins-disante mais connaît le Cambrésis et la commune plus particulièrement car elle a déjà travaillé sur les travaux relatifs au cadre de vie (FDAN).

Après délibération, le conseil décide de choisir comme Maitre d'œuvre le cabinet CIBLE VRD de Marcoing avec un taux de rémunération de 2.20%.

#### 4. **ADHESION DE COLLECTIVITES AU SIDEN-SIAN**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion au SIDEN SIAN des communes, telle que définie dans la délibération du SIDEN SIAN en date du 12 décembre 2013, notifiée le 04 janvier 2014.

#### 5. **RETRAIT D'UNE COLLECTIVITE DU SIDEN SIAN**

La commune de NEUVILLE ST VAAST souhaite se retirer du SIDEN-SIAN pour la compétence Eaux Pluviales. Le conseil accepte à l'unanimité ce retrait conformément à la délibération du SIDEN SIAN en date du 30 avril 2013 notifiée le 10 janvier 2014

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### a- **SUPPRESSION DU REGIME INDEMNITAIRE EN CAS DE CLM ET CLD.**

Le décret 2010-997 du 26 août 2010 précise les règles obligatoires d'abattement du régime indemnitaire selon les différents types de congés.

Il convient de prendre en considération le fait que lorsqu'un agent est placé en congé de longue maladie ou en congé de longue durée, le régime indemnitaire doit être supprimé. Lors des congés de maladie ordinaire, à plein traitement ou demi-traitement, les primes suivent le sort du traitement. Le conseil décide d'appliquer cette loi à compter du 1<sup>er</sup> février 2014, sur conseil du Centre de Gestion de Lille. Ces dispositions modifient donc de plein droit la délibération du conseil municipal sur le régime indemnitaire (délibération du 06 octobre 2006).

#### b- **SORTIE ACTIF DES TABLES SCOLAIRES**

A l'école Gaston Bricout il convient de sortir de l'inventaire les anciennes tables d'école de la classe de Mme Cokelaer. Celles-ci sont stockées à la cave. Les instituteurs se sont portés volontaires pour les reprendre.

Il convient donc de fixer un prix de vente. Le conseil décide à l'unanimité de fixer le tarif unitaire à 40 euros.

#### c- **RENOUVELLEMENT DE BAUX DE LOCATION**

Il convient de renouveler les baux de location pour

- Le logement sis 5 rue Jules Ferry, qui est arrivé à échéance le 31 mars 2013. Une visite préalable des locaux sera effectuée afin de vérifier leur état.
- Les ateliers sis rue de Cambrai, qui est arrivé à échéance le 31 janvier 2013.

Le conseil autorise le renouvellement des baux pour une durée de 3 ans à compter de leur date d'échéance et aux mêmes conditions financières de loyer.

#### d- **REVISION DU PLU**

Le Maire informe le conseil qu'une réunion le Pays du Cambrésis et la DDTM pour la révision du PLU est prévue le 10 février.

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une consultation de cabinets d'étude a été lancée avec comme délai de réponse le 28 février 2014 à 12h. L'information est disponible sur le site internet de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et les conseillers n'ayant plus de questions, le Maire lève la séance, il est 22h00.